

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, ABRIOUX, AMIOT, AMOUREUX, PLANTEVIGNE, BEAUJEAN, DELANOUE et Madame GASSELIN

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs MEAN et LONCHAMPT

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, SCIOU, TARQUIS, HUME, BOUILLON et ROCHUT

La Communauté de Communes des Portes de Sologne : Messieurs NIEUVIARTS et HENRY

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Pouvoir de Madame DE PELICHY à Monsieur NIEUVIARTS

Etaient excusés : Madame DE PELICHY (C.C.D.P.S.), Monsieur POUJADE (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.), Monsieur LOMBARDI (C.C.S.E.) et Monsieur DAVID (C.C.D.P.S.)

Etaient absents : Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)
Monsieur CHAUVET, receveur syndical

Assistaient à la réunion : Madame Nathalie PITAULT, directrice des services
Madame Corine M'BEMBA, comptable

Monsieur le Président rappelle que la totalité des bases d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'a été transmise que mardi après-midi.

De fait, le budget n'a pu être finalisé que dans l'après-midi et transmis le même jour.

Monsieur le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation par la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois des délégués de la commune de Loreux.
- Création d'un poste de responsable technique adjoint en contrat aidé (CUI-CAE)

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 février 2017

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Monsieur BOUILLON relève une coquille dans la rédaction du mot « asynchrone ». Cette erreur sera rectifiée.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Affectation de résultats

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2016 :

- Fonctionnement : **415 085,66 €**
- Investissement : **398 545,06 €**

L'excédent d'investissement sera inscrit en recettes d'investissement au compte 001 pour assurer une partie du financement des travaux des déchèteries.

Quant à l'excédent de fonctionnement, les membres du bureau proposent de l'affecter comme suit :

- **237 680,66 €** au 002 en recettes de fonctionnement
- **177 405 €** au compte 1068 en recettes d'investissement

Les membres du comité syndical approuvent ces propositions à l'unanimité.

III – Vote du budget 2017

Monsieur le Président donne lecture des différents chapitres du budget 2017 pour lequel, le taux de TEOM a été maintenu à **12,80%**.

Monsieur TARQUIS informe qu'en l'absence de temps suffisant pour examiner le budget, il ne participera pas au vote.

Monsieur DOUCET, quant à lui, précise qu'il n'acceptera pas le budget 2017 du fait de son désaccord quant aux décisions prises pour les travaux des plates-formes de déchets verts.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

- Pour : 18
- Contre : 1 (Monsieur DOUCET)
- Abstention : 1 (Monsieur TARQUIS)

Le budget est adopté à la majorité.

Le produit attendu est le suivant :

- Communauté de Communes Cœur de Sologne : **1 048 589 €**
- Communauté de Communes Sologne des Rivières : **1 292 693 €**
- Communauté de Communes Sologne des Etangs : **334 315 €**
- Communauté de Communes Portes de Sologne : **1 147 558 €**
- Commune de Loreux : **25 779 €**

Le budget 2017 s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| - Dépenses et recettes de fonctionnement : | 5 182 214 € |
| - Dépenses et recettes d'investissement : | 2 649 960 € |

IV – Tarifs des dépôts en déchèteries

Il est proposé de maintenir les montants depuis juin 2015.

Ceux-ci sont les suivants :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| - DIB : | 25 €/m³ |
| - Bois : | 15 €/m³ |
| - Déchets verts : | 12 €/m³ |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

V – Mise en place du temps partiel

Suite à la demande de travail à temps partiel présentée par un agent, un projet de délibération portant sur la mise en place et les modalités d'application a été présenté au comité technique du centre de gestion du Loir-et-Cher.

Après avis favorable de cette instance, il convient de se prononcer sur le projet qui a été transmis avec la convocation.

Monsieur PLANTEVIGNE souhaite savoir s'il y aura lieu de délibérer à nouveau après, les périodes de reconduction.

La présente délibération valide la mise en place du temps partiel.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le projet de délibération tel que proposé.

VI – Désignation de délégués au sein du SMICTOM de Sologne

La communauté de communes du Romorantinais et du Monestois exerçant la compétence déchets depuis le 1^{er} janvier 2017, celle-ci est donc substituée à la commune de Loreux.

C'est pourquoi, des délégués de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois ont été élus le 16 mars.

La commune de Loreux représentée au comité syndical par :

- Monsieur Jean-Luc GILLET en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Pierre LECHKINE en qualité de délégué suppléant

Les membres du comité syndical prennent acte de ces nominations.

VII – Recrutement d’un responsable technique adjoint en CUI- CAE

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu’une personne correspondant au profil recherché pour le poste de responsable technique adjoint entre dans le dispositif des contrats aidés.

L’Etat prend en charge 75% du SMIC brut par heure travaillée dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Il est proposé d’autoriser monsieur le Président à signer la convention ainsi que le contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois dans la limite de 24 mois.

Il est décidé à l’unanimité d’autoriser monsieur le Président à signer les documents afférents pour une durée de 24 mois.

Monsieur PLANTEVIGNE souhaite obtenir quelques précisions sur la personne concernée (âge et domicile).

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu’il s’agit d’un homme âgé de 39 ans résidant à La Ferté-Saint-Aubin.

VIII – Questions diverses

➤ *Touraine Propre*

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu’un courrier a été adressé à Touraine Propre précisant que le SMICTOM souhaite participer au projet de construction du futur centre de tri dont l’implantation est prévue à Parçay Meslay.

Toutefois, monsieur le Président précise que plusieurs points d’ordre financier doivent être précisés avant tout engagement du SMICTOM.

Monsieur le Président donne lecture du courrier.

Monsieur TARQUIS souhaite avoir une précision sur le nombre de sites retenus.

Monsieur le Président confirme que le projet s’organise sur la construction d’un seul site.

➤ *Bases d’imposition*

Monsieur BEAUJEAN s’interroge sur la diminution des bases d’imposition des communes de Theillay et de Lamotte-Beuvron.

Monsieur TARQUIS n’est pas en mesure d’apporter une réponse mais va se renseigner.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.